

AGISSONS ENSEMBLE POUR L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Le nouveau contrat de ville a une visée très opérationnelle : il s'agit de mettre en œuvre un plan d'action pour six ans. Le cadre de vie, la cohésion sociale et le développement économique forment les trois piliers du Contrat de ville dont les actions doivent contribuer à lutter contre les discriminations, **renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes** et mieux prendre en compte la jeunesse de ces quartiers.

En application de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 et de la loi du 4 août 2014 « pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes », **la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les inégalités persistantes en la matière relèvent de la responsabilité conjointe de l'Etat et des collectivités territoriales.**

L'élaboration puis la mise en œuvre des contrats de ville fournit à l'Etat, aux collectivités et aux partenaires signataires l'opportunité de concevoir, sur la base d'un diagnostic territorial sexué, **un programme d'actions destiné à faire progresser significativement l'égalité, dans toutes ses dimensions et dans tous les secteurs**, qu'il s'agisse d'égalité professionnelle, de citoyenneté, de parité, de protection des femmes contre toutes les formes de violences et de lutte contre les stéréotypes de genre dans les quartiers prioritaires, de promouvoir l'accès des femmes à leurs droits notamment en matière de santé, et enfin de favoriser l'implication dans l'espace public et les projets de territoire, la pratique sportive et l'accès des femmes à la culture. Ces enjeux nécessitent la pleine mobilisation de l'ensemble des services de l'Etat, des collectivités territoriales et des différents acteurs impliqués dans l'élaboration des contrats de ville.

Rappel des textes de référence :

- Convention triennale d'objectifs 2013/2015, du 22 mai 2013, pour les quartiers populaires entre le ministère des droits des femmes et le ministère délégué à la ville.
- Instruction du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports et de la secrétaire d'Etat chargé de la politique de la ville du 15 octobre 2014 relative aux modalités d'élaboration des contrats de ville.
- Cadre de référence « égalité femmes-hommes dans les contrats de ville de nouvelle génération » du Commissariat général à l'égalité des territoires de septembre 2014.
- Instruction interministérielle N° DGCS/B3/CGET/2015/170 du 15 mai 2015 relative à la mise en œuvre de plans d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes habitants les quartiers de la politique de la ville.

Plan d'action pluriannuel pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans les quartiers de la politique de la ville

Une volonté commune

Ce plan d'action est le fruit d'un travail collectif et d'une réflexion partagée pour adopter une stratégie locale en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et formaliser l'engagement des partenaires.

Cette thématique recouvre un champ très large de possibilités d'intervention qui peuvent se décliner autour de 2 objectifs prioritaires :

- contribuer à l'évolution des mentalités pour permettre aux femmes comme aux hommes, aux jeunes filles comme aux jeunes garçons d'ouvrir le champ des possibles dans toutes les sphères, qu'elles soient privées, professionnelles, publiques, politiques...
- lutter contre les discriminations et les inégalités fondées sur le sexe.

Ce plan traduit la volonté d'agir concrètement pour inscrire l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur des actions du contrat de ville. Il privilégie une approche intégrée.

Il vise le renforcement de l'égalité femmes hommes et l'autonomisation des femmes dans les quartiers de la politique de la ville marqués par des inégalités sexuées, sociales et territoriales qui se renforcent les unes les autres.

Ce plan d'action est une feuille de route et sa réussite repose sur la mobilisation de toutes et tous.

Les objectifs du plan d'action local

Ce plan d'action vise à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes au sein de chaque pilier du contrat de ville.

Il doit permettre de :

- produire des données sexuées territorialisées pour améliorer la connaissance des inégalités entre les femmes et les hommes, mieux appréhender les besoins et les attentes des femmes et des hommes afin d'apporter des réponses plus appropriées.
- sensibiliser et informer les signataires et les partenaires du contrat de ville afin d'inciter à la prise en compte réelle de l'égalité dans les différents champs d'actions de chacun, dans les différentes phases d'élaboration des projets et actions mises en œuvre.
- favoriser l'émergence d'actions concrètes cohérentes avec les priorités du contrat de ville permettant de faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes,
- adapter l'existant (les actions, les espaces, les équipements, les services à la population – petite enfance, éducation, loisirs, sports, culture, aménagement urbain etc...) pour mieux répondre aux besoins et attentes des habitantes et des habitants en les rendant plus accessibles à une plus grande partie de la population et ainsi accroître l'utilité sociale de ces espaces, équipements, actions, etc ...

Constat : les inégalités femmes – hommes sont plus prégnantes dans les territoires de la politique de la ville

Quelques chiffres nationaux issus des travaux de l'ONZUS suffisent à traduire l'ampleur des inégalités dont souffrent les femmes vivant dans les quartiers de la politique de la ville.

Sources : Etudes EGALITER (HCEfh ONZUS – INSEE) avril 2014 « les chiffres clés des inégalités entre les femmes et les hommes dans les quartiers prioritaires et les territoires ruraux »
1 fille sur 5 en ZUS a un retard scolaire d'au moins un an à l'entrée en 6 ^{ème} (1/10 hors ZUS)
1 fille de 16-17 ans en ZUS aura 38.1 % de chances de suivre une filière générale contre 52.7 % hors ZUS (Pour les garçons : 27.7 % en ZUS et 43.1 hors ZUS)
Moins de 40% des bénéficiaires du programme national VVV (ville, vie, vacances) sont des filles
1 famille sur 4 est monoparentale et dans environ 9 cas sur 10, ce sont des femmes qui sont à la tête des familles monoparentales
1 jeune femme sur 5 est mère : 18 % des 18 – 25 ans (8 % hors ZUS)
1 femme sur 2 ne travaille pas
1 femme sur 4 est en situation de pauvreté
1 femme sur 4 déclare avoir renoncé aux soins

Les inégalités entre les sexes existent dans toute la société mais elles sont particulièrement accrues sur les territoires urbains fragilisés.

Une des fortes particularités des quartiers de la politique de la ville, en termes d'activité et de rapport à l'emploi chez les 25-64 ans reste l'écart important entre hommes et femmes : déjà beaucoup plus élevé que dans le reste du territoire avant la crise de 2008, celui-là s'accroît fortement depuis, traduisant une tendance au retrait des femmes de la sphère professionnelle. L'effet d'une conjoncture dégradée se traduit pour elles par une augmentation des taux d'inactivité, alors que pour les hommes c'est principalement le taux de chômage qui augmente. Les hommes et les femmes de ZUS ont un taux de chômage relativement équivalent (respectivement de 24,2 % et 22,0 %), mais le taux de chômage ne rend pas compte de l'inactivité beaucoup plus importante chez les femmes. Les femmes sont de plus en plus nombreuses à se retirer du marché du travail. Elles occupent moins souvent des contrats à durée indéterminée et leur temps de travail compte davantage de temps partiels, d'horaires atypiques ou décalés. De fait, les personnes en situation de pauvreté sont majoritairement des femmes. Les familles monoparentales, composées, pour le Grand Angoulême, à 92.1 % d'une femme et d'un ou plusieurs enfants, sont particulièrement touchées par la pauvreté et leur situation s'est aggravée en 2012 avec une baisse de leur niveau de vie médian. Ces mères de famille sont particulièrement exposées à l'inactivité professionnelle, ce qui explique la faiblesse de leur revenu d'activité. Cette circonstance n'est pas sans lien avec leur niveau de qualification plutôt faible en comparaison avec les autres femmes. Pour de nombreuses mères de famille monoparentales avec enfant de moins de 3 ans, souvent jeune, l'exclusion professionnelle et sociale se cumule avec les contraintes de la monoparentalité (difficultés matrimoniales, charges éducatives nouvelles à assumer...).

Dans ces territoires fragilisés, la répartition traditionnelle des rôles sociaux entre les femmes et les hommes est renforcée et constitue un frein majeur à leur sortie de la pauvreté. Le poids accru des traditions pèse d'abord sur les femmes. Les stéréotypes liés au genre transmettent et pérennisent des opinions qui présupposent l'existence de rôles et de fonctions spécifiquement masculines ou féminines. Ils induisent par conséquent un partage inégalitaire des responsabilités familiales, un exercice bancal de la parentalité, et l'orientation scolaire et professionnelle, les choix de formation et des métiers différenciés selon les sexes qui handicapent de nombreuses femmes sur le marché du travail.

Contribuer à l'évolution des mentalités face aux stéréotypes sexistes constitue un des leviers majeurs des discriminations au travail et à la moindre implication des hommes dans la prise en charge des responsabilités familiales et domestiques.

Le problème du respect entre filles et garçons est prégnant dans l'ensemble des structures qui accueillent des jeunes, mêmes très jeunes. Les professionnels constatent une dégradation des rapports entre les filles et les garçons en matière de respect. Il est donc primordial de s'attaquer aux inégalités d'habitudes dès le plus jeune âge. Ces stéréotypes qui enferment filles et garçons, femmes et hommes, dans des rôles prédéterminés entravent l'évolution de notre société vers une égalité réelle entre les femmes et les hommes et contribuent aux tensions, voire aux violences. Les violences subies par les femmes constituent, en effet, la manifestation la plus aiguë des inégalités entre les femmes et les hommes.

Pour lever les obstacles à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, et réduire les inégalités entre les femmes et les hommes en matière d'emploi, de santé, d'accès aux loisirs et activités sportives... Nous devons œuvrer très tôt et agir à tous les niveaux.

5 axes de travail prioritaires :

1- impulser une dynamique de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du réseau des partenaires sur les quartiers de la politique de la ville

2- faciliter l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la communication, dans les pratiques professionnelles, dans les projets, dans la vie associative des structures soutenues par les crédits de la politique de la ville.

3- promouvoir une culture de l'égalité entre les filles et les garçons dès le plus jeune âge

4 - favoriser la participation des femmes à la vie locale et à la prise d'initiative, de décision et de responsabilités

5 - encourager la mixité des pratiques sportives, culturelles et de loisirs

1- impulser une dynamique de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du réseau des partenaires sur les quartiers de la politique de la ville

Objectif

Développer une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes

Descriptif des actions

▪ Diagnostic

Développer l'analyse genrée pour faire prendre conscience et mettre en exergue les inégalités F/H au niveau de chaque quartier (dans les loisirs, dans les activités sportives, participation citoyenne ...)

▪ Mission d'appui de proximité :

1 - action expérimentale « accompagner la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les contrats de villes » pour co-construire une stratégie locale inter partenariale sur l'égalité F/H.

2 - atelier « comment intégrer la question de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les actions proposées dans le cadre de l'appel à projet du contrat de ville » visant à identifier les leviers, moyens, outils pour intégrer l'égalité F/H dans les pratiques professionnelles est dans les actions

3- temps régional de clôture de l'accompagnement expérimental : conférence débat « égalité femmes-hommes dans l'espace public, les sports et les loisirs : quel enjeu pour les contrats de ville » Edith Maruéjols, sociologue, maîtresse de conférences en géographie du genre et atelier d'échanges sur les enseignements des deux expérimentations menées sur les contrats de ville du Grand Angoulême et de Poitiers et les perspectives.

▪ Carrefour des quartiers « égalité femmes – hommes dans le contrat de ville du Grand Angoulême : vécus, besoins, actions ? »

Approfondir la réflexion menée avec les partenaires pour définir des pistes d'actions concrètes à mettre en œuvre pendant la période du contrat de ville.

Public visé

Equipe projet

Acteurs et actrices de terrain

Modalités de mise en œuvre

▪ Diagnostic

Mise en place d'un atelier recherche de statistiques – données chiffrées genrées

Diffusion d'une grille d'auto évaluation

▪ Mission d'appui de proximité :

Action soutenue par la DRJSCS et la DRDFE Poitou-charentes (dans le cadre du conventionnement DRJSCS et le centre de ressources Villes², animée par Claudy Vouhé, consultante en genre.

Accompagnement combinant sensibilisation et action, visant à créer une culture partagée de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Critères d'évaluation / indicateurs de résultat

Nombre de structures dont les dossiers de demande de subvention s'appuient sur des éléments quantitatifs et qualitatifs genrés

Nombre de participant.e.s

Calendrier

2015 - 2017

2- faciliter l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la communication, dans les pratiques professionnelles, dans les projets, dans la vie associative des structures soutenues par les crédits de la politique de la ville.

Objectif

Lutter contre les stéréotypes de genre
Promouvoir les modèles et comportements égalitaires

Descriptif des actions

▪ **Actions d'accompagnement :**

Proposer et soutenir un dispositif d'accompagnement des acteurs locaux à la prise en compte systématique de cette orientation transversale dans l'organisation et le fonctionnement de leur structure et dans les projets qu'elle développe.
- deux ateliers méthodologiques animés par Claudy Vouhé en septembre et octobre 2016

▪ **Diffusion de bonnes pratiques :**

Outiller les structures pour adapter leurs supports et communiquer sans stéréotype de sexe
Intégrer l'éducation à l'égalité filles-garçons et à la mixité dans les outils mis à disposition des jeunes

Public visé

Acteurs et actrices de terrain

Modalités de mise en œuvre

Mise en place d'ateliers, de rencontres thématiques, d'appuis méthodologiques
Conception et diffusion d'une boîte à outils, de ressources documentaires
Diffusion de sites proposant des ressources pédagogiques égalitaires
Diffusion d'un guide de bonnes pratiques pour une communication sans stéréotype de sexe

Critères d'évaluation / indicateurs de résultat

Nombre de sollicitations par les acteurs
Nombre de projets et d'actions prenant en compte l'égalité entre les femmes et les hommes
Mesure de la prise en compte dans les nouveaux documents réalisés de la communication sans stéréotype de sexe

Calendrier

2015-2017

3- diffuser une culture de l'égalité entre les filles et les garçons dès le plus jeune âge

Objectif

Faire évoluer les mentalités face aux stéréotypes de genre
Sensibiliser aux rapports égalitaires dès la petite enfance

Descriptif des actions

▪ Formations :

Former les acteurs aux enjeux de l'égalité
Former les professionnels à la prévention des comportements et stéréotypes sexistes, à l'éducation au respect entre les filles et les garçons pour une prise en compte dans les actions quotidiennes.

▪ Sensibilisations :

Mener ou soutenir des actions de sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la mixité filles/garçons dans les parcours scolaires, dans les activités sportives, culturelles, de loisirs...
Sensibiliser les jeunes, habitantes et habitants, à l'égalité femmes/hommes dans la sphère publique, professionnelle et privée, inciter les filles et les garçons à ouvrir le champ des possibles.

▪ Evènements :

Organiser ou soutenir des évènements lors des journées symboliques comme la journée internationale des droits des femmes ou la journée internationale contre les violences faites aux femmes
Etre attentif au respect d'une culture égalitaire lors de l'organisation de manifestations.

Public visé

Acteurs et actrices du territoire
Habitantes et habitants des quartiers

Modalités de mise en œuvre

Mise en place de formations (ponctuelles ou intégrées dans un projet plus global) à destination des professionnels
Mise en œuvre d'actions éducatives qui promeuvent l'égalité F/G et / ou F/H

Critères d'évaluation / indicateurs de résultat

Nb d'actions mises en œuvre
Nb de personnes (professionnels et les responsables des structures) formés : femmes / hommes
Nb de personnes sensibilisées : filles / garçons – femmes / hommes

Calendrier

2015-2021

4 - favoriser la participation des femmes à la vie locale et à la prise d'initiative, de décision et de responsabilités

Objectif

Promouvoir la parité au sein des instances de démocratie de proximité
Permettre aux femmes une participation citoyenne et une appropriation de leur quartier

Descriptif des actions

- **Accompagnement**

Appuyer les démarches volontaristes pour équilibrer la participation des femmes et des hommes dans la vie locale

- **Action de communication**

Inciter les structures à veiller à un équilibre dans les représentations des femmes et des hommes dans les supports de communication

- **Soutien à la prise d'initiative des femmes**

Encourager et favoriser l'entrepreneuriat et la création d'activité, la reprise et le développement d'entreprises par les femmes
Promouvoir et valoriser les initiatives des habitantes des quartiers

Public visé

Acteurs et actrices de la vie associative, citoyenne et économique

Modalités de mise en œuvre

Appui méthodologique pour l'égal accès des femmes et des hommes à la vie locale, aux responsabilités dans les associations

Mise en place d'actions

Promotion du FGIF (Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes)

Critères d'évaluation / indicateurs de résultat

Respect du principe d'une représentation paritaire femmes / hommes

Nb d'actions mises en œuvre

Nb de professionnels formés : femmes / hommes

Nb de personnes sensibilisées : femmes / hommes

Calendrier

2015-2021

5 - encourager la mixité des pratiques sportives, culturelles et de loisirs

Objectif

Favoriser un égal accès aux activités et installations sportives, culturelles et de loisirs.
Promouvoir l'égalité des sexes dans le sport, les activités de loisirs, les temps scolaires et péri-scolaires

Descriptif des actions

▪ Accompagnement

Encourager les filles et les garçons, les femmes et les hommes, à participer aux sports et activités culturelles.

Rechercher et favoriser la mixité dans les activités de loisirs proposées aux jeunes.

Encourager et soutenir des projets favorisant la mixité filles/garçons pendant les temps scolaires et péri-scolaires.

Développer la pratique sportive des femmes, des filles, par la mixité des pratiques et le développement de nouvelles disciplines.

▪ Communication

Promouvoir la mixité dans les différentes activités culturelles et sportives proposées aux jeunes.

Valoriser le sport au féminin et des parcours de femmes sportives.

▪ Adaptation des équipements, nouveaux et anciens, pour les rendre accessibles à une grande partie de la population

Veiller à ce que les équipements, les espaces sportifs soient adaptés à l'accueil d'un public féminin avec les exigences d'une fréquentation égalitaire et mixte.

Public visé

Acteurs et actrices du territoire
Habitantes et habitants des quartiers

Modalités de mise en œuvre

Appui méthodologique
Diffusion d'outils
Mise en place d'actions

Critères d'évaluation / indicateurs de résultat

% de filles et de garçons dans les activités sportives et culturelles
Evolution du nombre de filles inscrites

Calendrier

2015-2021

